

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N°84-428 du 21 Novembre 1984

portant nomination du Camarade Lieutenant Stagiaire Karimou SEIDOU au grade de Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,

VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaire du Bénin,

VU le décret N° 84-427 du 21 Novembre 1984 portant nomination au grade de Lieutenant-Stagiaire de l'Elève-Officier Karimou SEIDOU pour compter du 1er Octobre 1983,

SUR proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 31 Octobre 1984,

.../...

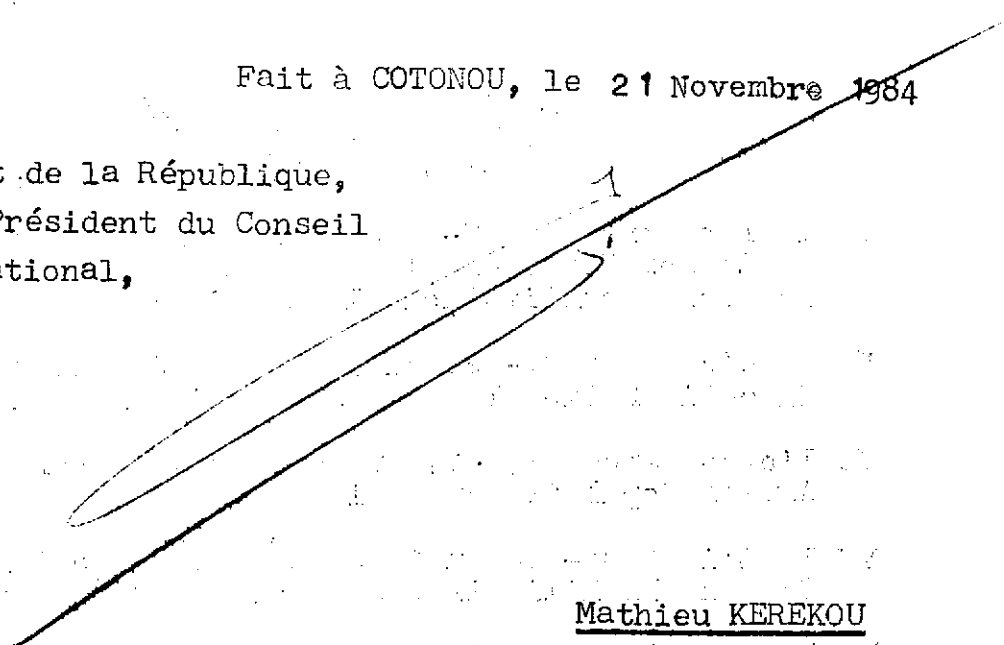
D E C R E T E :

Article 1er..- Le Camarade Lieutenant-Stagiaire Karimou SEIDOU est nommé au grade de Lieutenant pour compter du 1er octobre 1984.

Article 2..- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

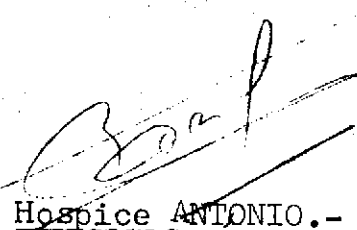
Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Hospice ANTONIO..-

Ampliations : PR 8 SA/CC/4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDFAP-MFE 8 autres
Ministères 13 SGCEN 4 BPD 2 IGE et ses Sections 4 PDE-DLC-INSAE 6
DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 EMG/FAP 4 EM/FDN 4 EM/FSP 4 CAB-Mil 4 DSI 4
Intéressé 1 JORPB 1.-